

À QUI VOUS ADRESSER :

- Votre correspondant de l'ASA au sein de votre unité ;
- La Cellule d'aide aux blessés de votre armée ;

Coordonnées sur le site internet de l'EPFP

- Les points de contact de l'EPFP :

. Le site internet :

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/>

. La messagerie :

epfp.contact.fct@intradef.gouv.fr

. Adresse postale :

14, rue Saint-Dominique Paris 75007 SP07

Obtenir une allocation à la suite d'une blessure imputable au service



A Savoir : Le site internet de l'EPFP présente les différents dispositifs juridiques permettant d'obtenir une allocation en cas de blessure :

 <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/>

En savoir plus ?

Cf. instructions n° 230016/DEF/SGA/DRH6MD/FM/4 et n° 230017/DEF/SGA/DRH6MD/FM/4 du 08 janvier 2015

Faire une demande en ligne

Dans le cadre de la **Maison Numérique du Blessé et des Familles (MNBF)**, l'EPFP permet au militaire blessé de trouver un accès simplifié pour établir et suivre sa demande d'allocation.

Les formulaires en ligne sont disponibles aux adresses suivantes :

- ▶ Sur le site internet de l'EPFP :
<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/demande-en-ligne-epfp>
- ▶ Sur le site internet de la MNBF :
<https://maison-des-blesses.defense.gouv.fr/mes-demarches-ligne/allocation-au-titre-fonds-prevoyance>

Nota : Après examen de la demande par une commission indépendante composée notamment de personnels militaires, la décision prise est notifiée dans un délai de 10 jours.

• Deux allocations peuvent être attribuées :

- Allocation pour blessure en OPEX, militaire non radié des cadres
- Allocation pour blessure ayant entraîné la réforme définitive.

Nota : L'allocation pour blessure en OPEX est déduite de l'allocation pour réforme du fait de l'invalidité.

• Me renseigner et obtenir les formulaires :

- Je vais sur le site internet de l'EPFP (voir Focus ci-contre) ;
- Je consulte le site de la Maison Numérique du Blessé et des Familles (MNBF) : <https://maison-des-blesses.defense.gouv.fr>
- Les formulaires (papier) de demande (site internet EPFP) :
<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/formulaires-epfp>
- Je consulte le Guide du parcours du blessé et de sa famille ;
- Je me fais aider (voir au verso).

• Adresser une demande d'allocation "papier" :

Caisse des dépôts et consignations - Unité liquidation PPF110
6 Place des citernes 33059 Bordeaux CEDEX

Les pièces à joindre à la demande d'allocation

• Blessure en OPEX :

- Copie des rapports, certificats médicaux ou attestations établissant que l'infirmité résulte d'une blessure survenue en OPEX;
- Certificat de consolidation définitive de la blessure;
- Justificatif de situation familiale.

• Réforme pour invalidité :

- Copie de la décision de réforme définitive, des rapports et, le cas échéant, des certificats médicaux ou attestations établissant que l'infirmité résulte d'un risque spécifique au métier militaire;
- Justification de la situation familiale.